

Brève présentation des activités des analystes statistiques du Ministère public

Annexe au communiqué de presse "Le Collège des Procureurs généraux présente les statistiques annuelles 2012 des parquets de la jeunesse" ; 26 juin 2013

Les analystes statistiques du Ministère public élaborent des données chiffrées fiables, pertinentes et commentées au regard de la politique criminelle du Ministère public. À l'aide de leurs analyses statistiques, ils fournissent un appui au Collège des Procureurs généraux dans le cadre de la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique criminelle et ils contribuent activement à un fonctionnement transparent du Ministère public.

Actuellement, les analystes statistiques du Ministère public fournissent des données chiffrées relatives d'une part à la recherche et à la poursuite d'affaires pénales par les parquets correctionnels et, d'autre part, au flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Il est évident que les autres composantes du Ministère public doivent, bien entendu, pouvoir également disposer de statistiques objectives et fiables. C'est pourquoi l'exploitation des données statistiques sera, à court ou moyen terme, réalisée pour toutes les composantes du Ministère public (aussi pour les parquets de police, les auditorats du travail, les auditorats généraux près les cours du travail et les parquets généraux près les cours d'appel).

DÉJÀ DISPONIBLES	PAS ENCORE DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none">Parquets correctionnels (2003-2012)Parquets de la jeunesse - flux d'entrée (2006-2012)Parquet fédéral (2005-2012)	<ul style="list-style-type: none">Parquets de policeParquets de la jeunesse - décisionsAuditorats du travail et auditorats générauxParquets généraux

L'exploitation des données statistiques sera particulièrement axée sur les points suivants :

- Les rapports statistiques annuels
- L'évaluation de la politique criminelle par le développement d'indicateurs nécessaires pour l'évaluation des initiatives prises dans les domaines de la politique criminelle (par ex. l'évaluation quantitative des circulaires relatives aux violences intrafamiliales, l'application de la transaction, ...)
- Appui à la politique et à la gestion des chefs de corps du Ministère public (par ex. durées de traitement, partenariats entre parquets, ...)
- Appui à l'élaboration des plans zonaux de sécurité par jonction des données des parquets et de la police
- Réponse à des questions ciblées (questions parlementaires, questions en provenance d'universités, d'instances internationales, journalistes, etc.)

Pour chacune de ces activités, les analystes statistiques s'efforcent d'inscrire les chiffres qu'ils génèrent dans le cadre du contexte opérationnel du Ministère public, afin de permettre une interprétation uniforme en fonction de la politique menée.

Dans le cadre de la modernisation du Ministère public, on a fortement investi ces dernières années dans des analyses statistiques fondées sur des bases scientifiques en fonction de la politique criminelle (monitoring, évaluation, etc.). Ces analyses sont également utilisées en vue de fournir des explications au ministre de la Justice et au pouvoir législatif. En vue d'un fonctionnement transparent, le Ministère public met aussi ses statistiques annuelles à la disposition du citoyen intéressé et ce, sur le site www.om-mp.be/stat.

Statistiques annuelles des parquets de la jeunesse

Quelles données chiffrées peut-on consulter en ligne?

Les statistiques annuelles des parquets de la jeunesse près les tribunaux de première instance sont consultables – à partir de l’année 2006 – via le site web du Ministère public : www.om-mp.be/stat.

Les statistiques annuelles des parquets de la jeunesse se limitent pour le moment à un aperçu du volume et de la nature du flux d’entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Les analystes statistiques n’étudieront le mode de traitement du flux d’entrée et les décisions prises en la matière par les parquets de la jeunesse que dans une phase ultérieure.

Les statistiques annuelles reposent entièrement sur les données enregistrées dans le système informatique PJP des parquets de la jeunesse. Seul le parquet d’Eupen n’enregistre aucune information relative aux dossiers dans ce système, faute de version allemande. Les données chiffrées peuvent être affichées sur trois niveaux d’agrégation : national, par ressort et par arrondissement judiciaire.

Vous trouvez ci-dessous un aperçu schématique des tableaux qui peuvent être consultés dans les statistiques annuelles des parquets de la jeunesse :

	RUBRIQUE	TABLEAU	DESCRIPTION
UNITÉ DE COMPTE « AFFAIRE »	Affaires protectionnelles	1	par type d’affaire (FQI/MD)
	Affaires FQI	2	selon le mode d’entrée
		3	par type de prévention
		4	selon l’âge du mineur
		5	selon le sexe du mineur
		6	selon l’âge et le sexe du mineur
		7	par type de prévention et selon l’âge du mineur
		8	par type de prévention et selon le sexe du mineur
	Affaires MD	9	selon le mode d’entrée
		10	selon l’âge du mineur
		11	selon le sexe du mineur
		12	selon l’âge et le sexe du mineur
UNITÉ DE COMPTE « MINEUR (UNIQUE) »	Mineurs FQI	13	selon le nombre d’affaires FQI dans lesquelles le mineur est impliqué
		14	selon l’âge du mineur
		15	selon le sexe du mineur
		16	selon l’âge et le sexe du mineur
	Mineurs MD	17	selon le nombre d’affaires MD dans lesquelles le mineur est impliqué
		18	selon l’âge du mineur
		19	selon le sexe du mineur
		20	selon l’âge et le sexe du mineur
	Mineurs FQI & MD	21	selon que le mineur apparaît dans une affaire FQI et/ou une affaire MD
		22	selon le nombre d’affaires FQI dans lesquelles le mineur est impliqué
		23	selon l’âge du mineur
		24	selon le sexe du mineur
25		selon l’âge et le sexe du mineur	